

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

(ANNEXE)

DU SERVICE DE GARDE ET DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

2025-2026



COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE :

NOM DU SERVICE DE GARDE : La Ribouldingue

ADRESSE POSTALE : 233, 8^e Avenue Nord, Sherbrooke, Québec, J1E 2S0

ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : sdg-avenues@cssrs.gouv.qc.ca

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819) 822-5694 **POSTE :** 33111

Préparé par Dominique Lacroix, direction de l'école et Audrey-Anne Benoit, technicien(ne) en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : mardi 28 janvier 2025

Signature de la présidence du CÉ : _____

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique_organisation_scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.



CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,15 \$/h (tarif MEQ)	2,80\$	3,80\$	8,10\$
Frais total de la journée Maximum de 9,70 \$/jour (tarif MEQ)	9,70\$		
Tarif par journée pédagogique			
Maximum de 16,55\$/jour (tarif MEQ)	16,55\$		
Tarif par journée de la semaine de relâche			
Tarifification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	20,00\$		
Tarif d'utilisation du service de dépannage	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève	5.00\$	Inclure dans les élèves dineurs	10.00\$

Surveillance des dineurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année)	1,75\$/jour

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du 22 août 2025 et se terminera le 19 juin 2026 selon l'horaire suivant :

Horaire des journées de classe

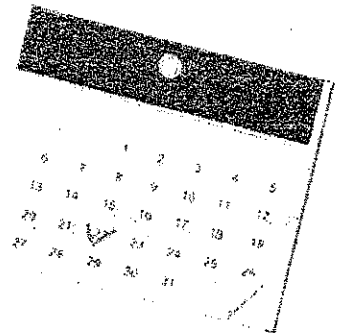
Avant le début des classes : De 7h à 7h55

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire : De 7h55 à 8h25
De 11h17 à 11h35
De 12h50 à 12h55
De 14h55 à 15h05

Période du midi du préscolaire : De 11h35 à 12h50

Période du midi du primaire : De 11h35 à 12h55

Fin des classes : De 15h05 à 17h45



Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De 7h à 17h45

Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

□ Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.



Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'un **bris majeur ou d'une évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés vers l'autre pavillon dans la mesure du possible. Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Repas et collations :

Afin de respecter la politique des Saines habitudes de vie, il est recommandé d'offrir un dîner santé et équilibré. Les collations acceptées au service de garde sont les mêmes que celles de l'école, soit sans noix et sans arachides. À noter que les élèves n'ont pas accès à un micro-ondes, ils doivent donc apporter un lunch froid ou un lunch chaud dans un contenant isotherme.

Depuis octobre 2023, les repas de la Cantine pour tous sont offerts à l'école. Les parents doivent commander les repas sur la plateforme de la Cantine pour tous.

Jeux extérieurs :

Les enfants vont à l'extérieur à toutes les périodes de la journée, sauf en cas de pluie ou de froid selon la charte des facteurs vents froids. Ils doivent donc avoir en tout temps des vêtements adaptés à la température. Veuillez bien identifier tous les vêtements de votre enfant. Ainsi, il sera plus facile de lui remettre ce que l'on retrouve.

Objets personnels :

Les objets personnels sont interdits. Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Journées pédagogiques :

Lors des journées pédagogiques, les portes du service de garde seront ouvertes de 7h à 9h et de 15h à 17h45. Il est de la responsabilité du parent d'informer en début de journée ou d'appeler la technicienne pour lui indiquer l'heure du départ ou d'arrivée si celle-ci est entre 9h-15h.

Semaine de relâche :

Pour l'année 2025-2026 et 2026-2027, le service de garde ne sera pas ouvert durant la semaine de relâche.

Fin de journée :

Les parents doivent appeler ou envoyer un courriel à sdg-avenues@cssrs.gouv.qc.ca avant 14h s'il y a un changement à propos du départ de l'élève. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 15h30 au service de garde.